Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20251127-2025DELIB105-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		22
Nombre de conseillers absents :		5
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		3
Nombre de votants :		25
Date de la convocation	:	21 novembre 2025
Date d'affichage	:	21 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Éric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (19h11), ANTHOINE Julien (19h08), BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : BOÉTÉ Cécile, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, LE DRET-STEUNOU Christelle, MARCHAND Cinderella

Procurations : BOÉTÉ Cécile à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à BODEVEUR David, LE DRET-STEUNOU Christelle à BICZO Sylviane

Secrétaire de séance : BOURDON Yves

N°2025/105

Domaine et Patrimoine

Signature d'un acte notarié dans le cadre du passage d'une servitude avec Enedis (Avenue Pierre Perron - Parcelle AD 288)

Dans le cadre des travaux de construction de la Maison de Santé de Bégard, la société ENEDIS avait sollicité l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), alors propriétaire, afin d'établir une servitude de passage destinée à la desserte électrique sur la parcelle AD 273, située avenue Pierre Perron.

Depuis, la commune de Bégard a procédé au rachat de ladite parcelle, désormais cadastrée AD 288, à la suite de la cession d'une partie du terrain pour la construction de logements à vocation sociale.

Dans ce contexte, la commune a été contactée par le notaire en charge du dossier afin de régulariser la servitude par acte notarié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20251127-2025DELIB105-DE

Nombre de suffrages exprimés :	*25*
Votes Pour :	*25*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*0*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération, notamment l'acte authentique à venir ;
- **PRÉCISE** que tous les frais liés à l'acte seront à la charge d'ENEDIS.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

MAIRIE DE BEGARD
22140 (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Yves BOURDON

MAIRIE DE BEGARD
22140 (Côtes-d'Armor)